

## L'ÉVALUATION: UNE PRIORITE

Cette année scolaire, cinquième de la réforme, est chargée de grandes attentes auxquelles l'école élémentaire, dans son ensemble et par tous ses sujets, ne pourra pas se soustraire.

La fin d'un cycle d'innovations et l'hypothèse de sa continuité à l'école moyenne, exigent une évaluation approfondie de l'expérience conduite, une estimation comparative de ses coûts et de ses résultats, c'est-à-dire de l'évaluation de son efficacité. Les programmes de 1985, dans leur première version, prévoyaient en effet, après cinq ans d'application, une évaluation des résultats en vue d'une révision possible, voire nécessaire. Ce même argument est repris par l'art. 13 de la loi n. 148/1990 dans lequel on prévoit la vérification périodique et l'éventuelle adéquation des programmes par le Ministre de l'Instruction Publique en s'appuyant sur les Inspecteurs technique et les I.R.R.S.A.E.

Pour nous le quinquennat échoit cette année donc l'exigence d'évaluer est, en ce moment, prioritaire.

L'Inspecteur technique vient de le relever avec force dans son document "La gestione del processo di riforma della scuola elementare" que nous publions dans ce numéro. On y parle d'une évaluation globale de tous les changements apportés, de leur efficacité et, surtout, des résultats atteints par les élèves.

Il s'agit de mettre en oeuvre ce contrôle de qualité souhaité depuis longtemps et dont la demande, jusqu'à maintenant, est restée sans réponse.

Si nous jetons un coup d'oeil sur notre voisine, la France, nous pouvons relever que depuis 1987 on a créé la DEP ( Direction de l'Évaluation et de la Prospective) qui fournit aux écoles dont on veut mesurer les résultats, des instruments homogènes et qui tient compte des données recueillies pour effectuer les ajustements qui se révéleraient nécessaires.

Au niveau européen des projets importants sur l'évaluation des systèmes scolaires dans les pays membres ont été élaborés ( ACSE, CERI) et aussi un projet sur les "indicateurs" de l'instruction (INES) et sur l'évaluation éducative et les stratégies de Réforme.

Mais en Italie une culture de l'évaluation est lente à s'installer et cela à chaque niveau. On s'est longtemps inspiré de modèles purement juridiques, donc rigides, et d'autre part trop largement intuitifs et subjectifs, donc non comparables avec d'autres contextes pourtant similaires.

A des niveaux locaux on connaît les expériences conduites depuis quelques années dans les provinces de Bergamo et de Ferrara pour l'évaluation des apprentissages dans l'école élémentaire et l'école moyenne ainsi que l'institution, à Trento, d'un Comité provincial d'évaluation du système scolaire.

Le Rapport CENSIS de 1992 signale qu'un des besoins verticaux, se référant donc à tous les niveaux du système "école", est représenté par l'introduction de mécanismes d'évaluation systématique de l'efficacité des prestations et de la qualité du produit.

L'école élémentaire de la Vallée d'Aoste, de par la particularité de sa réforme, devra se donner des instruments spécifiques.

Nous savons que la réflexion sur ce sujet est bien présente aux responsables techniques (l'Inspecteur, les Directeurs et les Collaborateurs didactiques) ainsi qu'aux responsables administratifs et politiques (l'Assesseur et le Surintendant).

Elle doit l'être en même temps à tous les enseignants pour que le raccord entre le moment d'évaluation et celui des prises de décisions soit assuré. Et cela surtout en vue du passage à l'École Moyenne de nos élèves de cinquième pour lesquels on préconise la continuité de l'éducation bilingue paritaire. Le Conseil scolaire régional est en train d'aborder ce thème: ce devoir lui est dicté par des dispositions législatives précises. Son travail serait grandement facilité s'il pouvait s'appuyer sur des données relatives aux résultats obtenus à l'école élémentaire.